

Recommandations de la CENH et de la CFEA concernant les expériences sur des primates

Prise de position du FNS sur les recommandations faites aux instances de financement de la recherche

Le FNS salue le souci de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) et de la Commission fédérale pour l'expérimentation animale (CFEA) de clarifier certaines questions éthiques importantes concernant la recherche sur les primates et la recherche sur la dépression. Suite à la publication de leurs recommandations le 22 mai 2006, les représentants des CENH et CFEA ont rencontré les représentants du FNS, à la demande des deux parties, pour clarifier le contenu de certaines recommandations. Le FNS a ensuite examiné ces recommandations destinées aux instances de financement de la recherche, et s'est demandé dans quelle mesure il devait adapter sa procédure d'évaluation.

1. Recommandation

« Les études portant sur la dépression doivent tenir compte des aspects multifactoriels de cette maladie et ne pas suivre une optique monodisciplinaire. Toutes les instances de financement de la recherche doivent donc exiger de la part des requérants de présenter des projets explicitement pluridisciplinaires. »

Prise de position du FNS:

Le FNS satisfait déjà à cette recommandation dans sa pratique actuelle, qui est appliquée à tous les projets et domaines scientifiques: le FNS exige de tous les requérants qu'ils placent leur projet et les résultats attendus dans le contexte des connaissances actuelles du domaine correspondant. Ce cadrage et cet ancrage des plans de recherche dans les résultats de recherche obtenus jusqu'ici sont des éléments importants de qualité, auxquels le FNS attache une importance particulière lors de l'évaluation de la requête. Il incombe toutefois au projet, pris isolément, de se concentrer sur l'analyse d'un seul ou d'un nombre limité de facteurs. Le processus de recherche est en effet marqué par l'alternance régulière entre analyse et synthèse. Un examen simultané de nombreux facteurs dans le cadre de projets partiels n'est possible qu'avec des groupements de projets, comme par exemple les Programmes nationaux de recherche ou les Pôles de recherche nationaux du FNS.

Par ailleurs, la procédure d'évaluation du FNS garantit un examen multidisciplinaire de la requête. Ainsi, le Conseil national de la recherche regroupe des chercheurs de disciplines les plus diverses. De plus, les conseillers à la recherche prennent leur décision sur la base de l'expertise

de plusieurs spécialistes externes, choisis de manière à compléter les compétences spécialisées des conseillers à la recherche responsables. Si une requête concerne des spécialités relevant de plusieurs divisions, par exemple en psychologie (Division des sciences humaines et sociales) et en psychiatrie (Division de biologie et médecine), elle est évaluée par les divisions concernées. La procédure du FNS garantit donc une évaluation multidisciplinaire de la requête.

2. Recommandation

« Les instances de financement ne doivent pas soutenir des expériences utilisant des primates sans avoir demandé au préalable une expertise éthique. »

Prise de position du FNS:

Après une discussion détaillée, notamment avec les représentants de la CENH, le FNS a conclu qu'il n'intégrera pas d'expertise éthique systématique sur les expériences utilisant des primates dans sa procédure d'évaluation. Il est d'avis que le Législateur avait de bonnes raisons pour déléguer la pesée d'intérêts en cas d'expérimentation animale aux commissions cantonales de surveillance sur les expériences sur les animaux, c'est-à-dire aux offices vétérinaires cantonaux. En effet, à l'inverse du Conseil national de la recherche du FNS, composé uniquement de scientifiques, ces commissions cantonales incluent des représentants de la protection des animaux et des spécialistes de l'entretien des animaux. Ces commissions réunissent ainsi la compétence et la diversité de points de vue nécessaires à une pesée éthique des intérêts, et cela plus adéquatement que les organes du FNS. Le FNS a confiance en l'activité de ces commissions. Il tient d'ailleurs à noter qu'une pesée d'intérêt effectuée par le FNS serait perçue de l'extérieur comme guidée par ses intérêts, même si elle devait inclure le recours à des spécialistes de l'éthique.

A cela s'ajoute que le FNS, contrairement aux commissions de surveillance sur les expériences sur les animaux, n'examine qu'une petite partie de la recherche impliquant des expérimentations animales. Il y aurait dès lors un danger d'inégalité de traitement entre requérants, dans le cas où ces derniers auraient déposé - ou non - leur requête auprès du FNS.

Le FNS fait partie des institutions qui se retrouvent confrontées en premier à de nouvelles orientations de recherche. Il souhaite donc à l'avenir thématiser davantage par lui-même les aspects éthiques émergents et importants. Il intégrera des mécanismes supplémentaires dans ses procédures d'expertise et d'évaluation, afin de traiter suffisamment tôt ce type de sujets. Le cas échéant, pour certaines thématiques, il s'adressera aux académies, fera appel à une équipe d'experts spécialisés ou procédera à une analyse éthique afin de clarifier son point de vue.

Recommandations de la CENH et de la CFEA concernant les expériences sur des primates:

<http://www.bvet.admin.ch/tierschutz/00237/index.html?lang=fr>

Première prise de position du FNS sur les recommandations de la CENH et de la CFEA concernant les expériences sur des primates (22 mai 2006):

http://www.snf.ch/fr/com/prr/prr_arh_06may22.asp

4 octobre 2006